

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – La Maison du Moteur (Wandre) :

(1) La présente facture sera considérée comme acceptée par le client à défaut de protestation par lettre recommandée endéans les huit jours de sa date d'envoi. Aucune protestation ni réclamation de quelque nature que ce soit ne pourra être prise en considération après ce délai.

(2) Clause de réserve de propriété : le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement.

(3) Les acomptes versés peuvent être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.

(4) Toutes les factures non réglées à l'échéance porteront de plein droit un intérêt nominal de 12% l'an et seront majorés d'une clause pénale de 15% avec un minimum de 75 € et toute autre facture devient exigible immédiatement.

(5) En cas d'inexécution d'une des obligations de l'acheteur résultant des présentes conditions générales de vente, et notamment en cas de non-paiement ou défaut d'enlèvement dans les délais convenus, une indemnité de 10% avec un minimum de 75 € sera appliquée sur le montant de la facture et ce, dès le jour de l'inexécution de l'obligation de l'acheteur et sans mise en demeure préalable. Les intérêts moratoires ne sont pas compris dans cette indemnité.

(6) Nos conditions générales de vente prédominent sur celles de nos clients ou correspondants.

(7) Les marchandises restent notre propriété jusqu'à paiement complet de nos factures.

(8) les marchandises louées ou prêtées sont remises au client en parfait état sauf constat contraire ; elles devront être restituées dans le même état, s'agissant d'une obligation de résultat.

(9) Les risques liés au transport sont pris en charge par l'acheteur.

(10) En cas de litige, seuls les tribunaux de Liège en Belgique sont compétents.